SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA
MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE TENUE
LE 29 AOÛT 2023, À 20H00

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mardi, le 29e jour du mois d'août 2023 à 20 h 00 et à laquelle ont participé les conseillères régionales et les conseillers régionaux suivants :

- Monsieur Alexandre Bastien
- Monsieur Étienne Brunet
- Monsieur Jean-Guy Hamelin
- Monsieur Jean-Marie Mercier
- Monsieur Drew Somerville
- Monsieur Lucien Bouchard
- Madame Sylvie Gagnon-Breton
- Monsieur Guy-Julien Mayné
- Madame Chantale Pelletier

Le Conseil régional de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville agissant avec quorum sous la présidence de Monsieur Yves Boyer, conseiller régional et Préfet.

Madame Amélie Latendresse, directrice générale adjointe-Finance participe également.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU PRÉFET

Monsieur Yves Boyer, préfet, déclare la séance extraordinaire ouverte, il est 20 h.

2. NOMINATION À TITRE DE GREFFIÈRE DE LA SÉANCE

2023-08-162 CONSIDÉRANT l'absence du directeur général greffier-trésorier pour agir à titre de greffier à la présente assemblée ;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

QUE Madame Amélie Latendresse soit nommée à titre de greffière d'assemblée pour la tenue de la présente séance extraordinaire du conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-163 IL EST PROPOSÉ par M. Drew Somerville, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2023, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et mot du préfet**
2. **Nomination à titre de greffière de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Période de questions sur l'ordre du jour**
5. **Fin d'emploi -Employé 21301**
6. **Embauche – Direction générale et greffe**
7. **Projet éolien – Autorisation de signature entente de participation**
8. **Levée de la séance extraordinaire**

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

5. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 21301

2023-08-164 ATTENDU QUE le 25 août 2023, une entente de fin d'emploi est intervenue entre les représentants de la MRC des Jardins-de-Napierville et l'employé numéro 21301;

ATTENDU QUE cette entente ordonne de façon complète et définitive la situation actuelle et la finalisation du lien d'emploi;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a pris connaissance des modalités de cette entente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Marie Mercier, appuyé par M. Alexandre Bastien et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville entérine l'entente intervenue le 25 août 2023 entre la MRC des Jardins-de-Napierville et l'employé numéro 21301 et mandate le préfet à ratifier l'entente ;

QUE les autres modalités sont celles indiquées à l'entente intervenue le 25 août 2023 entre la MRC des Jardins-de-Napierville et l'employé numéro 21301 ;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires du surplus non affecté et à les affecter au paiement de cette dépense.

6. EMBAUCHE – DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2023-08-165 CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur général greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT la résolution no. 2023-02-41 concernant l'embauche de madame Amélie Latendresse à titre directrice générale adjointe - Finance ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Etienne Brunet, appuyé par M. Jean-Marie Mercier et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'EMBAUCHER madame Amélie Latendresse au poste de directrice générale greffière-trésorière, à compter du 29 août 2023, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail;

D'AUTORISER le préfet, monsieur Yves Boyer, à signer le contrat de travail de madame Amélie Latendresse.

7. PROJET ÉOLIEN – AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE PARTICIPATION

2023-08-166 CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a lancé en date du 31 mars 2023, un appel d'offres (A/O 2023-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l'« Appel d'offres ») ;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Kruger inc. via Kruger Énergie Les Jardins S.E.C entend développer un projet éolien d'une puissance envisagée de 1500 MW et composé d'environ 25 éoliennes, dont la totalité seront implantées dans le territoire de municipalités locales faisant partie de la MRC les Jardins-de-Napierville (ci-après le « Projet éolien »);

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville se qualifie à titre de milieu local aux termes de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Jardins-de-Napierville a un intérêt à participer au Projet éolien dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Jardins-de-Napierville a mené des négociations avec le Conseil des Mohawks de Kahnawà:ke ainsi que Kruger Énergie Les Jardins S.E.C. afin d'encadrer leur relation et le partage des parts revenant aux partenaires dans le cadre du Projet éolien ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la MRC les Jardins-de-Napierville confirme sa satisfaction à l'égard du contenu de l'Entente de participation;

QUE la MRC les Jardins-de-Napierville autorise le préfet, monsieur Yves Boyer, ou en son absence, madame Sylvie Gagnon-Breton, préfète suppléante, à signer l'Entente de participation et tout document y étant lié ou à accomplir toute formalité découlant de l'Entente de participation ;

QUE le préfet, monsieur Yves Boyer ainsi que la directrice générale, madame Amélie Latendresse soient autorisés à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2023-08-167 L'ORDRE DU JOUR étant épuisé, il est proposé par M. Lucien Bouchard, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement:

QUE la séance extraordinaire soit levée à 20h10.

Yves Boyer Préfet	Amélie Latendresse Greffière d'assemblée